

Et Nous vous donnons mission d'assurer de cette faveur ceux qui en sont l'objet.

Comme gage des divines faveurs et de Notre bienveillance, à vous, Cher Fils, et à tous les Tertiaires Franciscains Nous accordons très affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 mai 1909, la sixième année de Notre Pontificat.

PIE X, Pape.

Les messes de Noël

D'après une note que nous avons publiée le 2 janvier dernier, la célébration des trois messes liturgiques, dans la nuit de Noël, n'est permise que dans les *chapelles* des monastères, couvents et séminaires; et même les portes de ces chapelles ne doivent pas être *ouvertes*. L'indult ne serait pas applicable si les chapelles en question servaient à l'usage public du peuple — sauf les cas possibles de privilège de droit commun.

Chronique diocésaine

— Samedi, le 18 décembre, à la Basilique, S. G. Mgr l'Administrateur a fait les ordinations suivantes :

TONSURE: MM. Ariste Blais, Georges Bouchard, *du diocèse de Québec*; Peter Hughes, *du diocèse de Charlottetown*; Joseph Raiche, Francis McKenzie, *du diocèse d'Antigonish*; John Holland, *du diocèse de Marquette, E.-U.*; FF. Eustache Rouleau, Archange Godbout, Sylvestre Beaudet, Marcel Dugal, et Ls-Jos. Bouchard, *des Frères Mineurs*.

SOUS-DIACONAT: MM. Alexandre Pelletier, *du vicariat apostolique du Témiscamingue*; Joseph Laroche, *du diocèse de Québec*; Miles Tompkins, *du diocèse d'Antigonish*; Jeremiah O'Brien, *du diocèse de Burlington, E.-U.*; James Towner, *du diocèse de Peterborough, Ontario*; FF. Calixte Gélinas, Hilaire Boulay, Julien Boucher, et Justinien Mercier, *des Frères Mineurs*.

PRÊTRISE: M. Thomas Cloutier, *du diocèse de Québec*.